

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
DES RÈGLEMENTS  
N° 2025-1407 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N° 2024-1335 (TARIFICATION GLOBALE)  
N° 2025-1408 RELATIF À LA TAXE FONCIÈRE 2025  
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 15 décembre 2025, le conseil a adopté les règlements suivants :

- **N° 2025-1407** remplaçant le règlement N° 2024-1335 et ses amendements concernant les tarifs applicables à certains biens et services fournis par la municipalité (tarification globale).
- **N° 2025-1408** fixant pour l'exercice financier 2026 les taux variés de la taxe foncière générale en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation, établissant les taux de la taxe foncière (autres que la taxe foncière générale) pour l'exercice budgétaire débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et établissant les taux de diverses taxes de secteur.

Les règlements N<sup>os</sup> 2025-1407 et 2025-1408 entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et sont disponibles pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2025  
et publié le 24 décembre 2025



Angèle Tousignant, greffière